

Communiqué de presse

La FESP et l'Agefiph signent la 1^{ère} convention de prise en compte du handicap dans les services à la personne

- La FESP et l'Agefiph se rapprochent afin de favoriser l'emploi et la professionnalisation des personnes en situations de handicap
- La FESP accompagne les entreprises adhérentes afin de répondre aux obligations légales

La FESP et l'Agefiph ont signé la première convention partenariale du secteur des services à la personne en faveur de l'insertion dans le travail des personnes en situation de handicap. Plus de 500 000 euros seront dédiés à l'accompagnement des entreprises de services à la personne adhérentes de la FESP.

La Fédération du service aux particuliers (FESP) et l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) ont signé, le 16 novembre 2016, à l'occasion de la 10^e édition du Salon des services à la personne, à Paris, une convention nationale triennale en faveur de l'emploi des personnes handicapées dans les métiers des services à la personne.

Fédération d'employeurs des acteurs privés des services à la personne (SAP), la FESP est la seule organisation professionnelle à rassembler l'ensemble des vingt-trois activités du secteur, ainsi que des réseaux de résidences services et de crèches.

Avec plus de 1 800 structures adhérentes couvrant l'ensemble du territoire national, y compris les départements d'outre-mer (DOM), employant plus de 71 000 intervenants à domicile en mode prestataire et plus de 30 000 en mode mandataire, la fédération entend mettre en œuvre cette position privilégiée pour sensibiliser et accompagner la prise en compte des situations de handicap dans les politiques de recrutement du secteur.

Avec cette convention, la FESP, appuyée par l'Agefiph, impulse une politique institutionnelle active de l'emploi des personnes handicapées au sein des réseaux ainsi qu'auprès de structures indépendantes qui seraient volontaires.

.../...

La convention se déploie autour de quatre axes :

- en termes de maintien dans l'emploi et de recrutement il s'agit d'aider, notamment financièrement, les structures volontaires adhérentes de la FESP à construire des processus dédiés à la thématique en leur permettant d'anticiper et faciliter le cas échéant des reclassements sur d'autres filières d'activité ;
- mettre à disposition des entreprises, des outils de communication variés leur permettant d'implémenter une culture handicap en leur sein ;
- sensibiliser et mobiliser les acteurs des « réseaux handicap » et leurs publics afin de les inciter à rejoindre les métiers des SAP ;
- professionnaliser les équipes internes de la FESP (administratifs, référents territoriaux, etc.) pour leur permettre d'assumer un rôle de conseil, d'expertise et d'information auprès des structures.

Parmi les premières actions d'ores et déjà engagées, l'Agefiph a mobilisé ses délégations territoriales sur les enjeux de cette première convention en faveur d'un secteur en fort potentiel d'emplois et néanmoins en tension sur le recrutement.

La FESP, quant à elle, a prévu une sensibilisation de ses référents territoriaux et des membres actifs de ses commissions « métiers », ce qui représente dans un premier temps plus de 130 responsables de structures.

A propos de l'Agefiph. L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), instituée par la loi du 10 juillet 1987 élabore et finance un panel d'aides et de services en direction des personnes handicapées, des employeurs et des professionnels de l'insertion. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. En 2015, l'Agefiph a engagé 211 180 interventions en faveur des personnes handicapées et 107 109 interventions en direction des entreprises.

Contacts

Fesp au : 01 53 85 40 80 ou à l'adresse : accueil@fesp.fr

AGEFIPH : 01 46 11 00 69